

Changement climatique: le Conseil réaffirme que l'Accord de Paris est adapté à son objectif et qu'il ne peut être renégocié



Conclusions du Conseil sur le changement climatique à la suite de la décision de l'administration américaine concernant le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris

1. Le Conseil déplore profondément la décision unilatérale prise par l'administration américaine concernant le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris. Le Conseil se félicite par ailleurs des nombreuses déclarations émanant aussi bien de pays représentant de grandes économies que de petits États insulaires, par lesquelles ceux-ci affirment avec force leur attachement à l'Accord de Paris.
2. L'Accord de Paris nous a rassemblés en des temps très difficiles. Il s'agit d'un accord multilatéral sans précédent entre presque 200 parties, appuyé par des régions, des villes, des communautés, des entreprises ainsi que d'autres acteurs non étatiques dans le monde entier, en vue de faire face à un problème qui nous menace tous. Il met en évidence, de pair avec le programme de développement durable à l'horizon 2030, notre responsabilité collective à l'égard de la planète entière, pour cette génération et pour les générations futures, ainsi que notre engagement à agir en conséquence.
3. Le Conseil réaffirme que l'Accord de Paris est adapté à son objectif et qu'il ne peut être renégocié. L'Accord est ambitieux sans être prescriptif et permet à chaque partie de définir sa propre voie pour contribuer aux objectifs fixés pour lutter contre le changement climatique, qui menace le développement, la paix et la stabilité dans le monde entier.
4. Le Conseil réaffirme le soutien indéfectible de l'Union européenne aux Nations unies, qui constituent le cœur d'un système multilatéral fondé sur des règles. L'Union européenne et ses États membres demeurent unis et absolument déterminés à agir pour la mise en œuvre complète et rapide de l'Accord de Paris, rappellent la responsabilité particulière des grandes économies qui représentent environ 80 % des émissions mondiales, et invitent tous les partenaires à maintenir la dynamique lancée en 2015 afin d'obtenir des résultats positifs lors de la COP 23 et de la COP 24.
5. Le monde pourra continuer à compter sur l'UE pour prendre la tête de la lutte mondiale contre le changement climatique, en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'UE prendra l'initiative, grâce aux politiques ambitieuses qu'elle mène en matière de climat et au soutien continu qu'elle apporte à ceux qui sont particulièrement vulnérables, en vue d'établir des économies solides et durables dans le cadre des efforts pour parvenir, dans la seconde moitié du siècle, à un bilan neutre dans les émissions de gaz à effet de serre et en vue de rendre les sociétés capables de s'adapter aux changements climatiques. L'UE et ses États membres sont les principaux contributeurs au financement de la lutte contre le changement climatique et ils restent résolus à mobiliser leur part de l'objectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars chaque année d'ici 2020 pour les actions en faveur du climat dans les pays en développement, en provenance d'un éventail de sources.
6. L'UE renforce à cette fin ses partenariats mondiaux existants et continuera à chercher de nouvelles alliances, aussi bien auprès des plus grandes économies mondiales qu'auprès des États insulaires les plus vulnérables. Nos partenariats incluront les entreprises, les régions, les villes, les citoyens et les communautés qui, en grand nombre, ont exprimé leur soutien à l'Accord de

Paris, tant à l'échelle mondiale qu'aux États-Unis, et qui entreprennent des actions ambitieuses en faveur du climat.

7. Ensemble, nous mettrons en œuvre l'Accord de Paris, parce qu'il s'agit de notre intérêt commun et de notre responsabilité commune. Nous reconnaissons l'Accord de Paris et la transition vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et une société capable de s'adapter au climat à leur juste valeur, à savoir qu'ils sont le moteur d'un processus irréversible de croissance durable pour nos économies et la clé de la protection de notre planète. L'UE est prête à coopérer avec toutes les parties dans ce sens.

- [Calendrier - Accord de Paris](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press